

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi, le 6 août 2012 à 20H.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron, Guy Berger et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente ainsi que l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

La séance débute à 20h. sous la présidence du maire suppléant, monsieur Émilio Dumais.

Le maire prend place à son siège à 20h.35.

**RÉSOLUTION 151-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 152-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points proposés par la directrice générale.

**RÉSOLUTION 153-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

**\*\*\*CORRESPONDANCE** : La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue et jugée pertinente.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

- La Corporation de développement n'a pas eu de réunion.
- Pour la Fête de la forêt, discussion sur les derniers points avant la Fête
- Pas de réunion de l'OTJ
- Habitations Nicolas Rioux : le représentant informe le conseil des derniers développements du projet.
- Aucun point nouveau pour la bibliothèque municipale et scolaire
  
- **Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : aucun permis délivré
- **Rapport du directeur des travaux publics** : Monsieur Germain Therriault donne son rapport sur les travaux effectués
- 
-

- **CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL (ART.555. LERM)**

- Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le
- **RÈGLEMENT 187-2012** visant à modifier le règlement de zonage 56-90 afin de créer une nouvelle zone à caractère commercial.

- La modification consiste à soustraire le lot 4 147 247 de la zone 54, pour l'inclure dans une nouvelle zone 65 à caractère commercial.

- Je, soussignée, Christiane Berger, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement
- #187-2012 est de : soixante-et-quatorze (74);
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : dix-huit (18);
- Que la procédure d'enregistrement du règlement numéro 187-2012 a été ouverte à 9 heures le 17 juillet 2012 et fermée à 19h le même jour;
- Que le nombre de signatures apposées est de : **zéro (0)**

- **En conséquence**, je déclare,

- Que le règlement numéro 187-2012 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

- **EN FOI DE QUOI**, je signe le présent certificat, à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce dix-neuvième jour de juillet 2012.

**RÉSOLUTION 154-2012 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste représentant un montant total de **24,366.66\$**.

**RÉSOLUTION 155-2012 COLLOQUE DE ZONE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité de payer les frais de **65\$** incluant les taxes pour l'inscription de la directrice générale au colloque de zone des directeurs municipaux qui aura lieu le 18 septembre.

**RÉSOLUTION 156-2012 ADOPTION DU RÈGLEMENT 187-2012**

**Règlement 187-2012 visant à modifier le règlement de zonage numéro 56-90 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière**

**CONSIDÉRANT QUE** : la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** : le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone à caractère commercial;

**CONSIDÉRANT QU'** : un premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 28 mai 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** : une assemblée publique aux fins de consultation s'est

tenue le 18 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** : un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 juin 2012 par monsieur Fernand Caron;

**CONSIDÉRANT QU'** : un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 juillet du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** : le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire et que l'ouverture du registre pour fins de signature a été disponible le 17 juillet 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** : aucune signature n'a été enregistrée pour demander un référendum et que le projet de règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT**

Le but du présent règlement est de créer une nouvelle zone à caractère commercial

#### **ARTICLE 3. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE NO 2**

Le plan de zonage numéro 2 intitulé « périmètre d'urbanisation » est modifié. La modification consiste à soustraire le lot 4 147 247 du cadastre du Québec, de la zone 54, pour l'inclure dans une nouvelle zone 65 à caractère commercial.

La portion du territoire visé est présenté à l'annexe 1 du présent règlement.

#### **ARTICLE 4. : MODIFICATION DE LA GRILLE DE ZONAGE**

La grille de zonage qui accompagne le règlement de zonage 59-90 est modifiée. Les modifications consistent à :

- i) Ajouter après la colonne 64, une nouvelle colonne 65;
- ii) Ajouter dans la nouvelle colonne 65 un point vis-à-vis le groupe d'usages « vente au détail reliée aux véhicules routiers et embarcations »;
- iii) Ajouter dans la nouvelle colonne 65 un point vis-à-vis le groupe d'usages « vente au détail intégrée au bâtiment commercial »;
- iv) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 9 vis-à-vis la norme d'implantation pour la « marge avant »;
- v) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 9 vis-à-vis la norme d'implantation pour la « marge arrière »;
- vi) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 3 vis-à-vis la norme d'implantation pour la « marge latérale minimum »;
- vii) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 6 vis-à-vis la norme d'implantation pour le « total des marges latérales »;
- viii) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 2 vis-à-vis la norme d'implantation pour le « nombre d'étage maximum »;
- ix) ajouter dans la nouvelle colonne 65 le chiffre 0,5 vis-à-vis la norme d'implantation pour le « rapport plancher/terrain »;

x) ajouter dans la nouvelle colonne 65 la lettre « c » vis-à-vis la disposition commune à toutes les zones pour le « type d'affichage permis ».

**ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 6<sup>e</sup> jour d'août 2012.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger Dir. générale  
Secrétaire/trésorière

**RÉSOLUTION 157-2012 APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QUE :** depuis plus de trente ans, le site historique maritime de la Pointe-au-Père anciennement connue sous le nom de Corporation du Musée de la mer, a géré, sur la base d'une entente de partenariat avec Parcs Canada, le site historique de la Pointe-au-Père;

**CONSIDÉRANT QUE :** Parc Canada vient d'annoncer unilatéralement qu'il assumera, à compter de 2013, la gestion des opérations du Phare de la Pointe-au-Père;

**CONSIDÉRANT QUE :** les gestionnaires du site historique maritime de la Pointe-au-Père considèrent cette décision comme étant le retrait pur et simple des bénéficiaires qu'ils ont mis trente ans à consolider et qui, est désormais lucratif;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie la position de la Ville de Rimouski dans ce dossier en rapport avec le maintien des liens de partenariat relatifs à la gestion du site historique avec Parc Canada.

**RÉSOLUTION 158-2012 FACTURE DU GROUPE DAA**

**ATTENDU QUE :** les experts du Groupe DAA exécutent les travaux relatifs à la refonte des instruments du plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Guy Berger et adopté à l'unanimité de payer la facture de **10,725\$** excluant les taxes représentant 80% des travaux exécutés.

**RÉSOLUTION 159-2012 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de verser la 2<sup>e</sup> tranche de **550\$** à madame Odette Berger pour l'année 2012 pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église.

**RÉSOLUTION 160-2012 ACHAT DE STORES HORIZONTAUX POUR LE BUREAU**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de stores pour son bureau au coût de 660\$ excluant les taxes.

**RÉSOLUTION 161-2012 RÉNOVATION DES ARMOIRIES**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'une plaque de bronze représentant les armoiries au coût approximatif de 400\$.

**RÉSOLUTION 162-2012 DON À LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de faire un don de 25\$ à la Société de recherche sur le cancer.

**RÉSOLUTION 163-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 23 h.00

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon      maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière